

COMPTE-RENDU de REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL
du 30 mars 2017

ORDRE DU JOUR :

- Urbanisme: Déclaration d'Intention d'Aliéner ;
- Subvention Festival « Flam' » ;
- Vote des taux des taxes ;
- Budgets Commune et Annexes : vote des comptes administratifs 2016, Comptes de Gestion 2016, Affectations des Résultats, Budgets Primitifs 2017 ;
- Services Techniques : achat d'un camion ;
- Acquisition parcelle aux Cassards : choix du notaire ;
- Conservatoire Vinicole : facturation électricité ;
- C.C.B. : assainissement ;
- Questions diverses.

Présents: Mmes Goutte, Barras, Guénais, Braud,
MM. Venancy, Gaudinière Baudet, Girault, Picard.

Absents: Mmes Bernaud , Germain et M. de Boisséson (pouvoir à M. Baudet).

Le Conseil municipal s'est réuni, le lundi 30 mars 2017, à 20 heures dans la salle du Conseil de la Mairie de Plassac, sous la présidence de Mme Goutte, Maire.

Mme Goutte ouvre la séance, fait l'appel des conseillers et demande l'approbation du compte-rendu du dernier Conseil municipal, en tenant compte des modifications apportées.

Ce compte -rendu modifié est approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire demande de rajouter 2 points à l'ordre du jour, pour information: horaires T.A.P./école et demande de subvention pour le projet d'Emilie Baudrais, mosaïste.

Le Conseil se prononce pour l'ajout de ces deux points supplémentaires.

- Horaires T.A.P./école :

Ces derniers ont été validés par le Conseil d'Ecole (réuni le 7 mars 2017).

Le P.O.T.S (Plan d'Organisation du Temps Scolaire) de Plassac n'ayant pas subi de changement, les horaires sont maintenus : du lundi au vendredi, de 8h 45 à 12h et de 13h30 à 16h 30.

Les T.A.P. conservent leurs créneaux : lundi et vendredi, de 15h30 à 16h 30 et jeudi, de 13h30 à 14h30; mardi, les cours s'arrêtent à 15h30.

- Demande de subvention concernant le projet mosaïques, Mme Baudrais doit fournir un plan de financement avec devis détaillés et chiffrés. Prises en charge : Département : 53%, Fonds Leader Européen : 27%, Commune : 20%.

- Urbanisme: Décision d'Intention d'Aliéner :

Deux maisons d'habitation (18, Place de Chopine et 6, Côte du Paradis) ne servant pas aux intérêts de la commune, sont en vente. Mme le Maire demande au Conseil de se prononcer en faveur du renoncement.

Délibération approuvée à l'unanimité (10 voix, dont un pouvoir pour la renonciation).

- Subvention Festival « Flam' » :

Mme le Maire demande l'accord pour verser une subvention de 500 € à l'association Flam' de Bayon, afin qu'elle produise un concert classique (piano et contrebasse), le 6 août 2017, à l'église de Plassac.

Délibération approuvée à l'unanimité (10 voix pour, dont un pouvoir).

- Vote des taxes :

Les taux des taxes devraient être augmentés. Le Conseil débat quant à l'opportunité ou la non opportunité, de cette augmentation, par rapport aux dotations de l'Etat, qui diminuent.

M. Gaudinière après avoir effectué plusieurs calculs de taux d'augmentation des taxes, présente

divers taux de communes de Gironde, parle des dotations de l'Etat en forte diminution (sur 3 ans, près de 30 000€), indique que cette augmentation apportera une somme supplémentaire à la commune de plus de 4 000€, ce qui est loin de compenser les manques de dotation!

Le Secrétariat, de son côté, a fait des simulations de budgétisation sans augmentation et avec augmentation de 1%, 2%, 3% sur toutes les taxes (habitation, foncier bâti, foncier non bâti).

- Avec **1%** d'augmentation, les taux seraient portés de :

8,91 %	actuellement,	à	9,00 %	à venir	(taxe d'habitation),
13,19 %		à	13,32 %		(foncier bâti),
33,49 %		à	33,82 %		(foncier non bâti).

- Avec **2%** d'augmentation, les taux seraient portés de :

8,91 %	actuellement,	à	9,09 %	à venir	(taxe d'habitation),
13,19 %		à	13,45 %		(foncier bâti),
33,49 %		à	34,16 %		(foncier non bâti).

- Avec **3%** d'augmentation, les taux seraient portés de :

8,91 %	actuellement,	à	9,18 %	à venir	(taxe d'habitation),
13,19 %		à	13,59 %		(foncier bâti),
33,49 %		à	34,49 %		(foncier non bâti).

Remarque : Si la base de calcul est **8,91**, il suffit de multiplier 8,91 par 1 et diviser ensuite par 100 ; (ou multiplier par 0,01), ce qui donne **0,0891** à ajouter à 8,91 et on obtient **8,9991** (arrondi à la 3ème décimale, on trouve **8,999** (on arrondit aux décimale et unité supérieures) donc **9,00** (nouveau taux).

Le Conseil aurait préféré une augmentation régulière et progressive depuis plusieurs années.

La commune devra faire face, prochainement à des hausses (SMICVAL : 1€ de plus /habitant.... GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), P.LU.avec 3 bâches à incendie obligatoires, Syndicat des Eaux du Moron...)

Après avoir débattu, le Conseil décide d'augmenter de 2 %, le taux des 3 taxes.

M .Picard est contre, arguant l'occupation prochaine des maisons de la nouvelle cité de la Tonnelle par de nouveaux locataires-contribuables ...qui apporteront quelques petites ressources supplémentaires.

Délibération approuvée à la majorité (9 voix dont un pouvoir et 1 voix contre M. Picard).

- Budgets Commune et Annexes : Vote des Comptes Administratifs 2016; Comptes de Gestion 2016 ; Affectation des Résultats; Budgets Primitifs 2017 :

M. Gaudinière, en sa qualité de plus âgé membre du Conseil, présente tous les chiffres des **Comptes Administratifs** aux Conseillers. Mme le Maire sort, car ne prend pas part aux votes.

COMMUNE 2016	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	267 502,55€	145 361,47€
FONCTIONNEMENT	637 292,90€	636 797,91€

ANNEXES 2016 :

ASSAINISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	173 456,54€	72 576,70€
EXPLOITATION	49 304,19€	61 990,50€

PORT	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	11 282,20€	13 362,09€
EXPLOITATION	16 266,44€	20 002,36€

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	8 063,01€	7 872,82€
FONCTIONNEMENT	10 212,18€	17 857,73€

Tous ces Comptes Administratifs sont approuvés à l'unanimité (9 voix, dont 1 pouvoir).

Mme Goutte revient et note que les Comptes Administratifs sont adoptés.

Les Comptes de Gestion, étant identiques aux Comptes Administratifs, sont eux aussi, adoptés à l'unanimité (10 voix pour, dont un pouvoir).

Affectation des résultats :

Ont besoin de financement : les Budgets Commune (28 205,51€) et Annexe Développement économique (3 042,93€) sur le 1068. Les autres Budgets Annexes (Assainissement et Port) n'en ont pas besoin.

Délibération approuvée à l'unanimité (10 voix, dont un pouvoir).

Budgets Primitifs 2017 :

COMMUNE 2017	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	221 361,42€	221 361,42€
FONCTIONNEMENT	746 322,16€	746 322,16€

ANNEXE ASSAINISSEMENT 2017	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	195 155,00€	195 155,00€
EXPLOITATION	85 740,64€	85 740,64€

ANNEXE PORT 2017	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	33 105,57€	33 105,57€
EXPLOITATION	34 015,31€	34 015,31€

ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 2017	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	14 349,86€	14 349,86€
FONCTIONNEMENT	31 659,56€	31 659,56€

Ces Budgets Primitifs et Annexes sont approuvés à l'unanimité (10 voix pour, dont un pouvoir), après lecture détaillée, ligne par ligne, de chaque budget par Mme le Maire.

Concernant l'assainissement collectif et la S.A.U.R., il faut revoir la délibération..., s'il y a une fuite chez un particulier, l'exonération n'est pas automatique.

- Services Techniques : Achat d'un camion :

Les Budgets étant votés, les crédits sont ouverts et un nouveau véhicule d'occasion,(Fiat camion-benne,130 chevaux-fiscaux, 30 000km, 3,5 litres /100km), va pouvoir être acheté à un garage pour 19 300€.

Délibération approuvée à l'unanimité (10 voix pour, dont un pouvoir).

- Acquisition d'une parcelle aux Cassard :

Maître Figero, de Bordeaux, notaire du vendeur, sera désigné pour établir le sous-seing et Maître Masson, de Blaye, sera désigné pour établir l'acte de vente.

Ce choix du notaire du vendeur, est adopté à l'unanimité (10 voix pour, dont un pouvoir).

- Conservatoire Vinicole : facture d'électricité :

Le Président demande la prise en charge de la consommation d'électricité par la Commune, car les frais de tenue de compte sont chers et les ouvertures du Conservatoire au public sont très ponctuelles. M. Baudet et Mme Braud ne prennent pas part au vote.

Délibération approuvée à la majorité (8 voix pour, dont un pouvoir).

- C.C.B. : assainissement :

Une erreur est survenue au sujet de la compétence de la C.C.B., quant à l'assainissement.

Au lieu d'assainissement optionnel, il fallait lire assainissement facultatif. Chaque commune doit rectifier.

Délibération approuvée à l'unanimité (10 voix pour, dont un pouvoir).

- Questions diverses:

M.Gaudinière propose de réétudier la hausse des taxes en commission.

Mme Goutte informe que les tableaux des permanences pour les Présidentielles sont complets.

M.Baudet prévient des gros problèmes de trésorerie rencontrés par le Syndicat du Moron. Les subventions sont bloquées par Adour-Garonne. Le percepteur demande aux communes adhérentes de payer...Le Syndicat perdra cette compétence fin 2017 ; elle sera transférée à la C.C.B.

Les Délégués de Plassac à ce Syndicat, proposent de voter contre le budget 2017.

Mme le Maire fait confiance aux Délégués Syndicaux.

Mme Barras fait savoir que le S.I.E.S. (Syndicat des Lycées et Collège) a voté ses Budgets ; les Délégués ont dû se déplacer deux fois à Saint-Savin, faute de quorum à la première réunion.

Mme Braud avertit que la stagiaire qui ne donnait pas satisfaction au sein de l'école, par son comportement, s'est vu notifier la rupture de sa convention, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Directeur du CEMEA. Après avoir passé l'épreuve pratique le 13 mars, elle a quitté Plassac.

Mme Braud donne ensuite les dates des manifestations de l'école :

Carnaval : 6 avril 2017,

Zoo de Pessac : 11 avril 2017,

Bordeaux : sortie pour les grands : 22 mai,

Bibliothèque de Blaye: 30 ou 31 mai,

Kermesse : 30 juin,

Zoo Palmyre : fin d'année.

L'ordre du jour épuisé, Mme le Maire lève la séance à 22 heures.

La Secrétaire de séance,

M-C BRAUD.